



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

effectifs de personnel

Question écrite n° 13796

Texte de la question

M. Hervé Féron alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la situation actuelle des vieux migrants. Bien qu'il soit complexe d'en déterminer le nombre exact, une enquête menée conjointement par le réseau de santé Carmad et l'Agence régionale de santé dans les Yvelines, a révélé que 40 % des personnes vivant en foyer pour travailleurs immigrés sont vieillissantes ou âgées. Ces personnes, arrivées en France il y a parfois plusieurs décennies, ont travaillé durement dans le but de retourner ensuite dans leur pays d'origine avec les signes extérieurs de la réussite. Toutefois, l'enquête revêt une tout autre réalité. Il s'avère en effet que la plupart d'entre eux occupent toujours les mêmes chambres de foyers pour migrants, avec pour certains une santé déclinante. La barrière de la langue, l'absence immédiate de médecin, la précarité sont les raisons principales de cette rupture sanitaire. Par ailleurs, un rapport de l'inspection générale des affaires sociales, publié en 2002, révèle que l'accès aux droits à pension et à certains droits sociaux était semé d'embûches. Ce rapport détaillé notamment tout un arsenal de mesures dont l'objectif était de faire en sorte que les vieux migrants puissent vieillir dignement en France. Toutefois, force est de constater que ces préconisations n'ont pas été mises en œuvre durant ces dix dernières années, eu égard à la situation constatée. Il lui demande donc quelles sont les mesures que le Gouvernement compte mettre en œuvre pour répondre à la situation sociale et sanitaire dramatique que vivent quotidiennement les vieux migrants.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13796

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7435

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)